

ANNEXE III

Outil de reporting

**Suivi de la mise en œuvre des fiches individuelles de traçabilité des expositions aux risques professionnels
au 31 décembre 2020**

Service :	
Effectifs présents au sein de la structure :	
Nombre total d'agents concernés par une fiche individuelle de traçabilité :	

Détail :

<i>Catégorie de poste concerné</i>	<i>Risque(s) identifié (s)*</i>	<i>Nombre d'agents concernés par une fiche</i>

* Pour rappel : liste des 10 facteurs de risques :

- Manutentions manuelles de charges
- Postures pénibles définies comme positions forcées des articulations
- Vibrations mécaniques
- Agents chimiques dangereux, y compris les poussières et les fumées
- Activités exercées en milieu hyperbare
- Températures extrêmes
- Bruit
- Travail de nuit
- Travail en équipes successives alternantes
- Travail répétitif caractérisé par la répétition d'un même geste, à une cadence contrainte, imposée ou non par le déplacement automatique d'une pièce ou par la rémunération à la pièce, avec un temps de cycle défini

Date :

Nom et prénom :

Qualité :

Signature et cachet du service :